



VILLE DE CRUSEILLES

(Haute-Savoie)

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 074-217400969-20240410-AR2024\_07-AI

S<sup>2</sup>LO

## ARRETE DU MAIRE PORTANT AUTORISATION DE TIR DE FEU D'ARTIFICE – 13 JUILLET 2024

ARR-2024/07

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,
- **VU** le décret n°2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs,
- **VU** le décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre,
- **VU** l'arrêté NOR IOCA1012736A du 31 mai 2010 pris en application du décret susmentionné,
- **VU** l'arrêté préfectoral du 08 Mai 1951 réglementant la mise en œuvre des artifices de divertissement dans le département de la Haute-Savoie,
- **CONSIDERANT** que la Commune de CRUSEILLES organise un tir de feu d'artifice au Lac des Dronières le 13 Juillet 2024 et qu'elle a chargé à cet effet la société FETES & FEUX pour la mise en œuvre de ce spectacle pyrotechnique,
- **CONSIDERANT** qu'afin d'assurer la sécurité publique de cette manifestation il y a lieu de réglementer le tir du feu d'artifice,

### ARRETE

**Article 1er** : La mise en œuvre du feu d'artifice est placée sous la responsabilité de Monsieur Paul DENIS pour le compte de la société FETES & FEUX, qui sera chargé de veiller au montage et à l'exécution du spectacle pyrotechnique, conformément aux règles de sécurité en vigueur.

**Article 2** : La zone de tir sera déterminée par un barriérage de sécurité et interdite au public durant les phases de montage, tir et nettoyage du spectacle.

**Article 3** : A l'issue du spectacle, la société FETES & FEUX assurera le nettoyage des déchets d'artifice et d'enlèvement des artifices inutilisés ou défectueux.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la HAUTE-SAVOIE,  
Direction Interministérielle de Défense et de Protection Civile,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de CRUSEILLES.
- Société Fêtes&Feux

Fait à CRUSEILLES, le 10 avril 2024

LE MAIRE  
Sylvie MERMILLOD



## FORMULAIRE DE DECLARATION DE SPECTACLE

Décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre

Arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application du décret n°2010-580 du 31 mai 2010

*Ce formulaire permet de déclarer un spectacle pyrotechnique conformément à l'article 4 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre. La déclaration est à adresser, accompagnée des pièces justificatives, à la mairie de la commune et à la préfecture du département où se déroulera le spectacle pyrotechnique 1 mois au moins avant la date du spectacle.*

**Cerfa 14098\*02**

**VOLET 1 ORGANISATEUR : à remplir et à signer par l'organisateur du spectacle pyrotechnique**

PRÉFECTURE : ANNECY HAUTE-SAVOIE

COMMUNE CONCERNÉE : Cruseilles

### 1 IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR DU SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Nom de l'organisateur public ou privé : Mairie de Cruseilles

Identité de la personne physique représentant le cas échéant l'organisateur :

Mme M.

Nom (nom de naissance / nom d'usage) : MERMILLOD

Prénoms : Sylvie

Adresse (de l'organisateur public ou privé) : 35 Place de la Mairie

Code postal : 74 350

Ville : CRUSEILLES

Téléphone : 04 50 32 10 33

Portable : 04 50 66 76 42

Adresse mail : svibert@cruseilles.fr

### 2 INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Adresse du lieu du tir : Lac des Dronières, Route des Dronières 74 350 CRUSEILLES

Date du tir : le 13 Juillet 2024

Horaire du tir prévu : 23 h 00

Distances de sécurité : confère schéma de mise en œuvre joint à cette déclaration.

Masse totale de matière active : supérieure à 35kg oui non Préciser en kg (+- 10 % max) : 103

Catégories d'articles pyrotechniques utilisés : F1 F2 F3 F4 T1 T2

Calibre maximum mis en œuvre durant le spectacle pyrotechnique : 100 (en mm)

L'organisateur du spectacle pyrotechnique s'engage à confier la mise en œuvre du spectacle pyrotechnique à un **responsable de la mise en œuvre**, lequel doit être titulaire d'un certificat de qualification F4/T2 et d'un agrément préfectoral en cours de validité à la date du tir si utilisation d'articles pyrotechniques de catégories F4/T2.

- Niveau de qualification du certificat F4/T2 requis pour ce spectacle pyrotechnique : N1 N2 Aucun

- Agrément préfectoral pour la mise en œuvre des articles pyrotechniques F4/T2 en cours de validité requis : OUI NON

### 3 INFORMATIONS SUR LE PRESTATAIRE (Personne morale qui met en œuvre le spectacle pyrotechnique)

Nom du prestataire : FÊTES ET FEUX PRESTATIONS

Identité de la personne physique représentant le prestataire :

Mme M.

Nom (nom de naissance/ nm d'usage) : DENIS

Prénoms : Paul Gérard Yvon Mathieu

Adresse (du prestataire) :

66, Rue Henri Martin

Code postal : 92170 Ville : VANVES

Téléphone : 01 41 09 93 93 Portable : 06 66 90 14 83 Adresse email : p.denis@fetesetfeux.com

#### 4 INFORMATIONS SUR LE STOCKAGE MOMENTANE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES

**Ce spectacle pyrotechnique prévoit-il la mise en place d'un stockage momentané (au sens de l'article 3 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010) mis à disposition par l'organisateur du spectacle ? :**

OUI  NON

Si « oui » remplir les champs ci-dessous.

Si « non » passer directement au cadre 5.

**Adresse du lieu de stockage momentané :** \_\_\_\_\_

**a) Identité de la personne physique responsable du stockage momentané** désignée par l'organisateur qui veille à ce que le stockage momentané des articles pyrotechniques avant le spectacle (et après le cas échéant) soit effectué conformément aux règles de sécurité en vigueur :

- identité (nom- prénom) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

**b) Identité de la personne chargée de la surveillance et du contrôle des articles pyrotechniques** placés dans le stockage momentané notamment en cas de vols ou disparition :

- coordonnées de la société de gardiennage (nom – adresse) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

ou

- identité de la personne physique (nom – prénom) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

#### 5 SIGNATURE

Je déclare sur l'honneur, ~~M. ou~~ Mme (représentant de l'organisateur) Sylvie NERNILLOU l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Signature et cachet du représentant légal de l'organisateur du spectacle pyrotechnique :

Date : 9 AVRIL 2024



**Cerfa 14098\*02**

**VOLET 2 PRESTATAIRE : à remplir et à signer par le prestataire ou par l'organisateur si absence de prestataire**

**6 RENSEIGNEMENTS SUR LA PROVENANCE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES**

Si en qualité de prestataire vous n'êtes pas exploitant d'une installation classée pour l'environnement (ICPE) pouvant réglementairement conserver en dépôt (Rubrique 4220 de la nomenclature ICPE) les produits utilisés sur le spectacle pyrotechnique objet de cette déclaration, préciser l'identité du (des) fournisseur(s) vous ayant fourni les articles pyrotechniques nécessaires à ce spectacle pyrotechnique.

**FOURNISSEURS DES ARTICLES PYROTECHNIQUES UTILISES POUR LE SPECTACLE PYROTECHNIQUE (nom et adresse)**

Fournisseur 1	Fournisseur 2	Fournisseur 3	Fournisseur 4	Fournisseur 5
SARL Jacques Prévot Artifices - 17 Rue Glapigny 52150 SARREY	Brezac Artifices Rte de Mussidan 24 190 LE FLEIX			

**CONSERVATION DES ARTICLES PYROTECHNIQUES (avant arrivée sur le site de tir ou arrivée sur le lieu de stockage momentané)**

	Société 1	Société 2
Nom de la (ou des) société(s) qui conserve(nt) les articles pyrotechniques (dépôt)	SARL Jacques PREVOT Artifices	BREZAC Artifices SA
Adresse	17 Rue Glapigny 52140 SARREY	224 Route de la Malevieille, 24 130 LE FLEIX
Date de délivrance d'arrêté préfectoral de l'ICPE et/ou Agrément technique du dépôt	12 juillet 2018	12 mai 1998 Dernière modification : 30 Octobre 2020
Délivré par la préfecture de	Haute Marne (052)	Dordogne (024)
Capacité autorisée (en kg matière active)	9266 kg en capacité équivalente, soit 18 200 kg de 1.3G + 16 000 kg de 1.4G	80 tonnes

**PRÉPARATION PYROTECHNIQUE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES**

(Grappage des bombes, montage des retards, montage des inflammateurs, etc ...)

Nom de la société qui prépare les articles pyrotechniques : SARL Jacques PREVOT Artifices

Adresse : 17 rue Glapigny 52140 SARREY

Agrément technique du : \_\_\_\_\_ et/ou arrêté préfectoral du : 2 juillet 2018

Délivré par la préfecture de : Haute Marne (052)

**STOCKAGE MOMENTANÉ**

**Dans le cas où le lieu de stockage momentané est mis à disposition par le prestataire.**

Adresse du lieu de stockage momentané : Pas de stockage prévu

**a) Identité de la personne physique responsable du stockage momentané** désignée par le prestataire qui veille à ce que le stockage momentané des articles pyrotechniques avant le spectacle (et après le cas échéant) soit effectué conformément aux règles de sécurité en vigueur :

- identité (nom- prénom) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

**b) Identité de la personne chargée de la surveillance et du contrôle des articles pyrotechniques** placés dans le stockage

momentané notamment en cas de vols ou disparition :

- coordonnées de la société de gardiennage (Nom – Adresse) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Ou

- identité de la personne physique : (Nom – Prénom) \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

### CONSEILLER A LA SÉCURITÉ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Expéditeur ou transporteur non soumis  Expéditeur ou transporteur soumis

Nom du Conseiller à la Sécurité Transport : Sandrine LAMATHE

N° de Certificat : 7633 Valable jusqu'au : 05/06/2026

Agissant pour le compte de (Expéditeur, Transporteur, etc...) : Fêtes et feux Prestations

Adresse :

9, Rue des Artisans - ZA de La Chapelette ActiParc de la Crau - BP 80 029

CP : 13 558 Ville : SAINT MARTIN DE CRAU CEDEX

### ASSURANCE DU PRESTATAIRE COUVRANT LES ACTIVITÉS DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Nom de l'Assureur : ALLIANZ IARD

Police n° : 13 551 Valable du : 01/01/2022 au 31/12/2022

Risques couverts dans le cadre de spectacle pyrotechnique : Conservation d'explosifs  Montage

Tir d'articles pyrotechniques en présence du public  Transport  Autres  : \_\_\_\_\_

Montant des risques couverts : 7 622 450 euros par sinistre

### CARACTERISTIQUES DES PRODUITS UTILISES POUR LE SPECTACLE

Les caractéristiques détaillées des articles pyrotechniques utilisés pour la réalisation du spectacle sont tenues à disposition de l'organisateur pendant toute la durée du chantier et le jour du spectacle pyrotechnique sous forme d'une liste détaillée ou du plan matérialisant la zone de tir (liste des articles pyrotechniques).

## 7 SIGNATURE

Je déclare sur l'honneur, M. ou Mme (Représentant du prestataire) Paul DENIS (Chargé de projet) l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Signature et cachet du représentant légal du prestataire :

Date :

9 AVRIL 2024



## 8 RECEPISSE DE DECLARATION DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE (cadre réservé à l'administration)

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_ (année)/\_\_\_\_\_ (numéro)

Formulaire reçu le : \_\_\_\_\_

Cachet de l'administration :

Date :



## Notice de remplissage du Cerfa

Ce formulaire permet de déclarer un spectacle pyrotechnique conformément à l'article 4 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre. Le dossier de déclaration est à adresser par l'organisateur du spectacle pyrotechnique (Cerfa accompagné des documents complémentaires) à la mairie de la commune et à la préfecture du département où se déroulera le spectacle pyrotechnique **1 mois au moins avant la date du spectacle**. Ce dossier de déclaration peut être adressé par voie électronique.

### **La déclaration est composée de 2 volets indissociables :**

Le volet 1 est rempli par l'organisateur c'est-à-dire une personne physique ou morale qui réalise un spectacle pyrotechnique ou qui confie ce spectacle à un prestataire et qui engage sa responsabilité pour satisfaire aux exigences de sécurité publique et civile.

Le volet 2 est rempli par le prestataire c'est-à-dire la personne morale à qui est confiée la réalisation du spectacle pyrotechnique et qui est responsable de sa bonne réalisation.

En l'absence de prestataire, le dossier de déclaration de spectacle pyrotechnique est à renseigner et signer entièrement par l'organisateur du spectacle (dont notamment le cadre 3 du volet 1 et le volet 2).

**Délai d'envoi :** Le dossier de déclaration est à adresser à la préfecture du département où se déroulera le spectacle pyrotechnique et à la mairie de la commune où est situé le lieu de tir **au moins 1 mois avant la date du tir**.

### **Documents complémentaires qui doivent impérativement accompagner la déclaration :**

<b>L'organisateur</b>	<b>Le prestataire (association, société)</b>
Schéma de mise en œuvre (zone de tir, localisation des points d'eau et points d'accueil des secours indiquant clairement les distances de sécurité)	L'attestation d'assurance couvrant les risques liés à l'activité de spectacle pyrotechnique
La liste des dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage	Si requis, les agréments préfectoraux et les certificats de qualification du responsable de la mise en œuvre du spectacle et des artificiers mettant en œuvre des articles pyrotechniques de catégories F4 et T2, à transmettre à la préfecture au plus tard 5 jours avant la date du tir
En cas de stockage momentané avant le spectacle : la présentation des conditions de stockage des produits qui indique la masse totale de matière active stockée, la description de l'installation et de son environnement ainsi que les distances d'isolement	
	Si l'expéditeur ou le transporteur y sont soumis, le diplôme du conseiller à la sécurité transports de matières dangereuses ou la déclaration annuelle.

**Stockage momentané des articles pyrotechniques :** Il est autorisé pendant une durée maximale de 15 jours avant la date du spectacle pyrotechnique et le cas échéant pendant une durée maximale de 15 jours après la date du spectacle (réservé au stockage des articles pyrotechniques défectueux ou non utilisés à l'issue du spectacle pyrotechnique).

**Conseiller à la sécurité transport matières dangereuses :** Pour connaître les dispositions relatives au conseiller à la sécurité transport matières dangereuses, se reporter au 1.8.3 de l'accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route et à l'article 6 de l'arrêté « transport de marchandises dangereuses ».

**Composition de l'équipe de tir :** la liste des personnes placées sous l'autorité du responsable de la mise en œuvre, dont l'identité de ce dernier, qui manipulent les articles pyrotechniques durant au moins l'une des phases de la mise en œuvre du spectacle est à transmettre au plus tard cinq jours avant la date prévue du spectacle.

Il conviendra de joindre l'agrément préfectoral ainsi que le certificat de qualification du responsable de la mise en œuvre et des artificiers mettant en œuvre des articles pyrotechniques des catégories F4 et T2. Et pour la catégorie ou de catégorie F2/F3 tirés par mortier uniquement l'agrément préfectoral.

**Liste des articles pyrotechniques mis en œuvre :** la liste des articles pyrotechniques mis en œuvre lors du spectacle comportant à minima la catégorie et le calibre des artifices doit être tenue à disposition de l'administration le jour du spectacle pyrotechnique.



Unité ABR – Direction Gestion, Process & Performance  
Direction Gestion Entreprises | Gestion DAB/RC – Spécialités et Immobilier  
TSA 11010  
92087 Paris La Défense Cedex

Tél. n° 0 978 978 047 appel non surtaxé  
Accueil téléphonique du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30  
E-mail : gestird@allianz.fr

*Attestation d'assurance  
de responsabilité civile*

**Entreprises**

Contrat n° Z086 053 153

La Société Allianz IARD certifie que la société :

**FÊTES ET FEUX  
66, rue Henri Martin  
92170 VANVES**

est titulaire d'un contrat n° **Z086 053 153** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

- *Réalisation et conception de feux d'artifices, stockage, tirs de feux d'artifice, mise en œuvre des feux d'artifice incluant des artifices du groupe C4 (anciennement classifiée K4) T2 niveau 2, tant pour l'artificier qualifié que pour toute personne agissant sous son contrôle direct, étant précisé que les autorisations préfectorales doivent être accordées pour la mise en place de ces feux d'artifice, et ce, conformément aux dispositions du Décret n° 90-897 du 01.10.1990 portant réglementation des artifices de divertissement.*
- Formation

**La présente attestation est délivrée pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, sous réserve du paiement intégral de la prime .**

**Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.**

Fait à LYON, le 13/12/2023

Pour la Société,

**Pour la Compagnie**

Frédéric Baccelli  
Direction Souscription et  
Gestion Client Entreprises



Unité ABR – Direction Gestion, Process & Performance  
 Direction Gestion Entreprises | Gestion DAB/RC – Spécialités et Immobilier  
 TSA 11010  
 92087 Paris La Défense Cedex  
 Tél. n° 0 978 978 047 appel non surtaxé  
 Accueil téléphonique du lundi au vendredi  
 de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30  
 E-mail : gestird@allianz.fr



### Tableau des garanties

La garantie est accordée à concurrence des montants suivants

Responsabilité civile	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	7.622.450 Euros par sinistre
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non :	3.048.980 Euros par sinistre
- Pollution soudaine et accidentelle (Tous dommages confondus) :	1.524.490 Euros par année d'assurance
Défense - Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ; Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause (voir art. <i>Défense</i> )
Recours ( <i>préjudices supérieurs à 762 Euros.</i> ) :	30.488 Euros par sinistre

### Pour la Compagnie

Frédéric Baccelli

Direction Souscription et  
 Gestion Client Entreprises

contrat n° Z086053153







Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

Créteil, le 4 DEC. 2019

CABINET

DIRECTION DES SECURITES  
BUREAU DES POLICES ADMINISTRATIVES

**ARRETE n°2019/3844**  
**portant agrément pour la mise en œuvre des artifices de catégorie A**  
**et des articles pyrotechniques destinés au théâtre**

LE PREFET DU VAL DE MARNE

**VU** le Code de la sécurité intérieure et, notamment, les articles L 114-1 et R 114-5 ;

**VU** le décret n°2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**VU** le décret n° 2019-540 du 28 mai 2019 relatif à l'agrément technique des installations de produits explosifs et à la mise en œuvre d'articles pyrotechniques ;

**VU** l'arrêté n°2019/3829 du 26 novembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME, sous-préfet directeur de cabinet du Préfet du Val de Marne

**CONSIDERANT** que l'enquête administrative effectuée conformément aux articles précités du Code de la sécurité intérieure n'a fait apparaître aucun élément de nature à refuser l'agrément sollicité ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Paul DENIS né le 13 avril 1989 à Chartres (28) est agréé pour la mise en œuvre des artifices de la catégorie 4 et des articles pyrotechniques destinés au théâtre pour une durée de cinq ans à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 2 :** Le directeur de cabinet du Préfet du Val de Marne et le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val de Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation  
La Directrice adjointe des Sécurités

Anna-Sophie MARCON

## **VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val de Marne :

- soit de saisir d'un recours gracieux le Préfet du Val de Marne 21-29, avenue du Général de Gaulle 94038 CRETEIL
- soit de former un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur Direction des libertés publiques et des affaires juridiques place Beauvau 75008 PARIS
- soit de saisir d'un recours contentieux la présidente du Tribunal administratif de MELUN rue du Général de Gaulle 77000 MELUN

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux, qui vise à contester la LEGALITE, de présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'avez pas de réponse à votre GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des RECOURS GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service des sécurités  
Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civiles**

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION C4/F4- T2 – NIVEAU 2**

**N° 47/2024/0011**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Daniel BARNIER, préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** l'arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3,4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**Vu** l'arrêté du 25 février 2011 portant modifications de l'arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 47 - 2023 - 08 - 21 - 00002 en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à Madame Juliette BEREGI, directrice de cabinet de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**Vu** le certificat de qualification C4-T2 de niveau 2 n° 47/2022/0009 délivré par le préfet de Lot-et-Garonne en date du 21 juillet 2022;

**Vu** les documents apportant la preuve de la participation de l'intéressé au montage ou au tir de 3 spectacles pyrotechniques classés dans les catégories 4, C4/F4 ou T2 depuis 2 ans ;

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Le certificat de qualification C4/F4-T2 de niveau 2 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 susvisé est renouvelé à :

- nom : **DENIS**
- prénom : **Paul, Gérard, Yvon, Mathieu**
- adresse : **1179, route des Crêtes – 47300 LE LEDAT**
- date et lieu de naissance : **13 avril 1989 à Chartres (28)**

**Article 2** : Le présent certificat de qualification C4/F4-T2 de niveau 2 est valable du 29 mars 2024 au 28 mars 2026.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 074-217400969-20240410-AR2024\_07-AI



**Article 3 :** La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet, la directrice interdépartementale de la police nationale de Lot-et-Garonne et le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Lot-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Agen, le 29 mars 2024

Pour le préfet,  
La sous-préfète,  
Directrice de cabinet



Juliette BEREGI

## ATTESTATION DE « CONSEILLER A LA SECURITE »

Je soussigné(e), Madame/Monsieur LAMATHE Sandrine, agissant en qualité de Conseiller à la sécurité pour la société FETES ET FEUX PRESTATIONS , SIREN n° 329 046 882, n° de certificat 7633 (compétences RFN 127C), atteste accepter la mission de CSTMD pour l'entreprise :

Raison sociale : FETES ET FEUX PRESTATIONS  
N° siret : 329 046 882 00042  
Adresse : 66 RUE HENRI MARTIN 92170 VANVES

### Etablissement ou site concerné :

Siège:

Raison sociale : FETES ET FEUX PRESTATIONS  
N° siret : 329 046 882 00042  
Adresse : 66 RUE HENRI MARTIN 92170 VANVES  
Activités/Classes : TRANSPORT R 1, CHARGEMENT R 1, DECHARGEMENT R 1,  
MARCHANDISES DANGEREUSES A HAUT RISQUE  
Mission acceptée le : 26/08/2022

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Générée par : <https://declaration-cstmd.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Le : 04/05/2023

La présente attestation est valable pour les compétences ( ) désignées par l'entreprise jusqu'à la modification ou la révocation par l'une des deux parties et est soumise aux limites de validité du certificat N° 7633 (date de fin de validité du certificat : 05/06/2026).

Elle ne préjuge pas des conditions contractuelles prises entre les parties.

Attestation émise automatiquement au titre de l'Article 6 point 2.1 de l'arrêté TMD du 29 mai 2009 modifié.

Elle doit être conservée et tenue à disposition des autorités en charge du transport de marchandises dangereuses. Elle est disponible sur l'espace Entreprise et l'espace Conseiller du site internet.

## ATTESTATION DE « CONSEILLER A LA SECURITE »

Je soussigné(e), Madame/Monsieur ZOUBER LACASSIN Elodie , agissant en qualité de Conseiller à la sécurité pour la société FETES ET FEUX PRESTATIONS , SIREN n° 329 046 882, n° de certificat 125359 (compétences R 127C), atteste accepter la mission de CSTMD pour l'entreprise :

Raison sociale : FETES ET FEUX PRESTATIONS  
N° siret : 329 046 882 00042  
Adresse : 66 RUE HENRI MARTIN 92170 VANVES

### Etablissement ou site concerné :

Siège:

Raison sociale : FETES ET FEUX PRESTATIONS  
N° siret : 329 046 882 00042  
Adresse : 66 RUE HENRI MARTIN 92170 VANVES  
Activités/Classes : TRANSPORT R 1, CHARGEMENT R 1, DECHARGEMENT R 1,  
MARCHANDISES DANGEREUSES A HAUT RISQUE  
Mission acceptée le : 29/08/2022

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Générée par : <https://declaration-cstmd.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Le : 04/05/2023

La présente attestation est valable pour les compétences ( ) désignées par l'entreprise jusqu'à la modification ou la révocation par l'une des deux parties et est soumise aux limites de validité du certificat N° 125359 (date de fin de validité du certificat : 24/12/2027).

Elle ne préjuge pas des conditions contractuelles prises entre les parties.

Attestation émise automatiquement au titre de l'Article 6 point 2.1 de l'arrêté TMD du 29 mai 2009 modifié.

Elle doit être conservée et tenue à disposition des autorités en charge du transport de marchandises dangereuses. Elle est disponible sur l'espace Entreprise et l'espace Conseiller du site internet.

## **LISTE DES DISPOSITIONS MISE EN ŒUVRE POUR LIMITER LES RISQUES POUR LE PUBLIC ET LE VOISINAGE**

- La surveillance du chantier sera en permanence assurée par les techniciens de la société Fêtes et Feux Prestations.
- L'installation du matériel pyrotechnique se déroulera uniquement le jour « J » de la prestation, afin de limiter la durée de l'installation.
- L'implantation se fera uniquement aux endroits matérialisés sur le plan d'implantation (cf : plan).
- Tous les effets pyrotechniques utilisés pour le spectacle font l'objet d'un numéro de certification (marquage C.E) délivré par un organisme notifié agréé par l'union Européenne.
- Pendant le feu d'artifices, les artificiers seront reliés par radio avec le chef de tir, afin de prévenir tous incidents éventuels.
- Enfin, les artificiers répartis sur le site de tir disposeront d'un extincteur afin de prévenir de toutes retombées incandescentes pouvant provoquer un départ intempestif.
- Conformément à la réglementation en vigueur, le plan de sécurité sera levé 30 minutes après le tir. (période de «démontage»).
- Le site sera minutieusement vérifié et nettoyé après le tir afin de s'assurer qu'aucune retombée ne s'y trouve.

*\*liste non exhaustive*

# Cruseilles

## Spectacle pyrotechnique du 13 Juillet 2024 à l'occasion de la fête Nationale

### Schéma de mise en oeuvre

Page 2 -> Schéma de mise en oeuvre pendant la phase de montage et de démontage de la zone de tir.

Page 3 -> Schéma de mise en oeuvre durant la phase de tir du spectacle pyrotechnique.

Page 4 -> Légendes.







# Cruseilles - Spectacle pyrotechnique du 13 Juillet 2024

## Légendes relatives aux schémas de mise en oeuvre

Légendes :



Points de tirs comportant des effets pyrotechniques ayant une distance de sécurité inférieure ou égal à 100 mètres.



Périmètre de sécurité d'un rayon de 100 mètres.



Délimitation de la zone de tir interdite au public, matérialisée par des barrières de sécurité ou par des barrières naturelles, avec mise en place effective pour l'arrivée des artificiers sur la zone de tir.



Point d'accès à la zone de tir faisant également office de point d'accueil des secours à la zone de tir.



Point d'eau utilisable par les pompiers (Bouche incendie).



Délimitation de la zone d'exclusion interdite au public, matérialisée par des barrières de sécurité ou par des barrières naturelles, avec mise en place effective au plus tard 30min avant le début du spectacle.

1 voie d'accès des secours possible matérialisé sur le schéma de mise en oeuvre :

- par la Route du Lac

Echelle :  200m

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 074-217400969-20240410-AR2024\_07-AI

S<sup>2</sup>LOW



## Liste de matériel envisagé pour la fête Nationale du Cruseilles, le 13 Juillet 2024

Cal (mm)	Produit	Désignation	Catégorie	Masse Matière Active Unitaire (gr)	Masse Matière Totale (gr)	Numéro C.E	Distance de sécurité (m)
40	Bengale	bengale française blanc (atpm)	t1	131,00	131,00	0080-t1-17-0035	8
40	Bengale	bengale française bleu (atpm)	t1	107,00	107,00	0080-t1-17-0035	8
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes cli. argent	f2	422,00	422,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes cli. rouge ascension rouge	f2	422,00	422,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes cli. vert ascension verte	f2	422,00	422,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes crackling argent	f2	397,00	397,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes crackling assortis	f2	397,00	397,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes crackling bleues	f2	397,00	397,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes crackling citron	f2	397,00	397,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes crackling multicolore	f2	397,00	397,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes crackling roses	f2	397,00	397,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes crackling rouge	f2	397,00	397,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes crackling vertes	f2	397,00	397,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes crackling violettes	f2	397,00	397,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes kamuro ascension bleue	f2	422,00	422,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes multicolore ascension argent	f2	422,00	422,00	1646-f2-201-052-03	30

Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
 Reçu en préfecture le 10/04/2024  
 Publié le 10/04/2024  
 ID : 074-217400969-20240410-AR2024\_07-AI



## Liste de matériel envisagé pour la fête Nationale du Cruseilles, le 13 Juillet 2024

Cal (mm)	Produit	Désignation	Catégorie	Masse Matière Active Unitaire (gr)	Masse Matière Totale (gr)	Numéro C.E	Distance de sécurité (m)
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes oeufs de dragons	f2	397,00	397,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes rose ascension citron	f2	422,00	422,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes rouge ascension blanc	f2	422,00	422,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes rouge ascension tourbillons argent	f2	477,00	477,00	1646-f2-201-053-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes rouge et cli. blanc ascension bleue	f2	422,00	422,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes saule or ascension bleu	f2	422,00	422,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm bombettes violettes ascension verte	f2	422,00	422,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm disque de tourbillons ascension cyan	f2	310,00	310,00	1646-f2-201-006-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm disque de tourbillons ascension rouge	f2	310,00	310,00	1646-f2-201-006-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm kamuro à pointes multicolore ascension argent	f2	422,00	422,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm palmes or crackling tronc bleu	f2	337,00	337,00	1646-f2-201-052-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm palmes scintillant blanc or ascension blanc	f2	390,00	390,00	1646-f2-201-007-03	30
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm palmes scintillant bleu or ascension bleu	f2	390,00	390,00	1646-f2-201-007-03	30
30	Monocoup	monocoup 30 mm pot à feu rouge et bombette rouge	f3	26,00	26,00	1395-f3-0016/2019	30
30	Monocoup	monocoup 30 mm pot à feu rouge et comète kamuro	f3	36,00	36,00	1646-f3-201-104-27	30
30	Monocoup	monocoup 30 mm pot à feu vert et comète citron	f3	36,00	36,00	1646-f3-201-104-27	30
30	Monocoup	monocoup 30 mm pot à feu verte et bombette verte	f3	26,00	26,00	1395-f3-0016/2019	30
30	Monocoup	monocoup 30 mm pot à feu violet et comète vert	f3	36,00	36,00	1646-f3-201-104-27	30
30	Monocoup	monocoup 30 mm pot à feu violette et bombette violette	f3	26,00	26,00	1395-f3-0016/2019	30
31	Chandelle	chandelle 31 mm 8 tirs bombettes bleu tronc argent	f4	224,00	224,00	1646-f4-201-047-25	4
31	Chandelle	chandelle 31 mm 8 tirs bombettes cli. blanc tronc blanc	f4	224,00	224,00	1646-f4-201-047-25	4
31	Chandelle	chandelle 31 mm 8 tirs bombettes kamuro tronc or	f4	224,00	224,00	1646-f4-201-047-25	4
31	Chandelle	chandelle 31 mm 8 tirs bombettes multicolore tronc argent	f4	224,00	224,00	1646-f4-201-047-25	4
31	Chandelle	chandelle 31 mm 8 tirs bombettes or craquelante tronc argent	f4	224,00	224,00	1646-f4-201-047-25	4
31	Chandelle	chandelle 31 mm 8 tirs bombettes saule or tronc argent	f4	224,00	224,00	1646-f4-201-047-25	4
31	Chandelle	chandelle 31 mm 8 tirs bombettes tronc cocotier argent tronc argent	f4	224,00	224,00	1646-f4-201-047-25	4
31	Chandelle	chandelle 31 mm 8 tirs bombettes violet tronc argent	f4	224,00	224,00	1646-f4-201-047-25	4
40	Chandelle	chandelle 40 mm 3 tirs déto	f4	74,00	74,00	1646-f4-201-032-25	4

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 074-217400969-20240410-AR2024\_07-AI



## Liste de matériel envisagé pour la fête Nationale du Cruseilles, le 13 Juillet 2024

Cal (mm)	Produit	Désignation	Catégorie	Masse Matière Active Unitaire (gr)	Masse Matière Active Totale (gr)	Numéro C.E	Distance de sécurité (m)
40	Chandelle	chandelle 40 mm 8 tirs mosaïque kamuro	f4	216,00	216,00	1646-f4-201-020-25	40
40	Chandelle	chandelle 40 mm 8 tirs mosaïque rouge	f4	244,00	244,00	1646-f4-201-020-25	40
40	Chandelle	chandelle 40 mm 8 tirs mosaïque vert	f4	244,00	244,00	1646-f4-201-020-25	40
40	Chandelle	chandelle 40 mm 8 tirs pot à feu argent	f4	418,00	418,00	1646-f4-201-020-25	40
40	Chandelle	chandelle 40 mm 8 tirs pot à feu assortis	f4	418,00	418,00	1646-f4-201-020-25	40
40	Monocoup	monocoup 40 mm mosaïque bleu trace or	f2	37,00	37,00	1646-f2-201-018-19	40
40	Monocoup	monocoup 40 mm mosaïque kamuro trace or	f2	34,00	34,00	1646-f2-201-018-19	40
40	Monocoup	monocoup 40 mm mosaïque rouge trace or	f2	37,00	37,00	1646-f2-201-018-19	40
40	Monocoup	monocoup 40 mm mosaïque vert trace or	f2	37,00	37,00	1646-f2-201-018-19	40
40	Monocoup	monocoup 40 mm pot à feu argent	f3	64,00	64,00	1646-f3-201-019-19	40
40	Monocoup	monocoup 40 mm pot à feu bleu	f3	64,00	64,00	1646-f3-201-019-19	40
40	Monocoup	monocoup 40 mm pot à feu citron	f3	64,00	64,00	1646-f3-201-019-19	40
40	Monocoup	monocoup 40 mm pot à feu cli. argent	f3	64,00	64,00	1646-f3-201-019-19	40
40	Monocoup	monocoup 40 mm pot à feu kamuro	f3	64,00	64,00	1646-f3-201-019-19	40
40	Monocoup	monocoup 40 mm pot à feu multicolore	f3	64,00	64,00	1646-f3-201-019-19	40
40	Monocoup	monocoup 40 mm pot à feu orange	f4	59,00	59,00	1395-f4-0017/2019	40
40	Monocoup	monocoup 40 mm pot à feu rouge	f3	64,00	64,00	1646-f3-201-019-19	40
40	Monocoup	monocoup 40 mm pot à feu violet	f3	64,00	64,00	1646-f3-201-019-19	40
50	Monocoup	monocoup 50 mm double pot à feu cli. blanc et argent	f4	90,00	90,00	1395-f4-0018/2019	40
50	Monocoup	monocoup 50 mm double pot à feu cli. blanc et kamuro	f4	90,00	90,00	1395-f4-0018/2019	40
50	Monocoup	monocoup 50 mm double pot à feu cli. blanc et multicolore	f4	90,00	90,00	1395-f4-0018/2019	40
30	Compact	compact 20 tirs 30 mm assorti final déto	f4	322,00	322,00	1646-f4-201-098-40	5
50	Bombe	bombe 50 mm à effet cascade or	F4	49,00	49,00	1395-f4-0036/2019	5
50	Bombe	bombe 50 mm à effet cli. blanc	F4	50,00	50,00	1646-f4-201-071-37	5
50	Bombe	bombe 50 mm à effet cli. rouge	F4	50,00	50,00	0163-f4-1782	5
50	Bombe	bombe 50 mm à effet oeuf de dragon	F4	48,00	48,00	2806-f4-001385	5
50	Bombe	bombe 50 mm chrysanthème blanche	F4	50,00	50,00	1646-f4-201-071-37	5
50	Bombe	bombe 50 mm chrysanthème bleu	F4	50,00	50,00	1646-f4-201-071-37	5

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 074-217400969-20240410-AR2024\_07-AI



## Liste de matériel envisagé pour la fête Nationale du Cruseilles, le 13 Juillet 2024

Cal (mm)	Produit	Désignation	Catégorie	Masse Matière Active Unitaire (gr)	Masse Matière Totale (gr)	Numéro C.E	Distance de sécurité (m)
50	Bombe	bombe 50 mm chrysanthème citron	F4	50,00	50,00	1646-f4-201-071-37	50
50	Bombe	bombe 50 mm chrysanthème multicolore	F4	50,00	50,00	1646-f4-201-071-37	50
50	Bombe	bombe 50 mm chrysanthème rose	F4	50,00	50,00	1646-f4-201-071-37	50
50	Bombe	bombe 50 mm chrysanthème rouge	F4	50,00	50,00	1646-f4-201-071-37	50
50	Bombe	bombe 50 mm chrysanthème violette	F4	50,00	50,00	1646-f4-201-071-37	50
50	Bombe	bombe 50 mm crackling multicolore	F4	49,00	49,00	2806-f4-001385	50
50	Bombe	bombe 50 mm crackling rose	F4	49,00	49,00	2806-f4-001385	50
50	Bombe	bombe 50 mm crackling rouge	F4	49,00	49,00	2806-f4-001385	50
50	Bombe	bombe 50 mm crackling vert	F4	49,00	49,00	2806-f4-001385	50
50	Bombe	bombe 50 mm crackling violet	F4	49,00	49,00	2806-f4-001385	50
50	Bombe	bombe 50 mm kamuro à pointes multicolore	F4	50,00	50,00	1646-f4-201-071-37	50
50	Bombe	bombe 50 mm kamuro longue durée	F4	50,00	50,00	1646-f4-201-071-37	50
50	Bombe	bombe 50 mm palme argent	F4	50,00	50,00	1395-f4-0037/2019	50
50	Bombe	bombe 50 mm palme scintillant argent	F4	55,00	55,00	2806-f4-001385	50
50	Bombe	bombe 50 mm palme scintillant multicolore	F4	55,00	55,00	2806-f4-001385	50
50	Bombe	bombe 50 mm palme scintillant rouge et tronc	F4	50,00	50,00	1395-f4-0036/2019	50
50	Bombe	bombe 50 mm palme scintillant rouge vert	F4	50,00	50,00	1395-f4-0037/2019	50
50	Bombe	bombe 50 mm pivoine rose aqua citron	F4	50,00	50,00	1395-f4-0037/2019	50
10	Chandelle	botte de 3 chandelles 20 mm 7 tirs sifflet	f4	162,00	162,00	1170-f4-0327	7
75	Bombe	bombe 75 mm à effet blanc traçant (pluie argent)	F4	130,00	130,00	2463-f4-0236	7
75	Bombe	bombe 75 mm à effet cascade	F4	131,00	131,00	1646-f4-201-072-37	7
75	Bombe	bombe 75 mm à effet centre cascade cercle multicolore	F4	168,00	168,00	1395-f4-0062/2019	7
75	Bombe	bombe 75 mm à effet cli. blanc	F4	145,00	145,00	1646-f4-201-073-37	7
75	Bombe	bombe 75 mm à effet cli. rouge	F4	145,00	145,00	2463-f4-0236	7
75	Bombe	bombe 75 mm à effet corolle or pointes rouge	F4	106,00	106,00	0163-f4-1784	7
75	Bombe	bombe 75 mm à effet oeuf de dragon	F4	135,00	135,00	0163-f4-1784	7
75	Bombe	bombe 75 mm à effet papillon	F4	128,00	128,00	0163-f4-1784	7
75	Bombe	bombe 75 mm à effet pivoine bleu et palme or	F4	153,00	153,00	0163-f4-1784	7

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 074-217400969-20240410-AR2024\_07-AI



**Liste de matériel envisagé pour la fête Nationale du Cruseilles, le 13 Juillet 2024**

Cal (mm)	Produit	Désignation	Catégorie	Masse Matière Active Unitaire (gr)	Masse Matière Totale (gr)	Numéro C.E	Distance de sécurité (m)
75	Bombe	bombe 75 mm à effet saule kamuro	F4	146,00	146,00	1646-f4-201-075-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à effet saule kamuro pointes multicolores	F4	146,00	146,00	1646-f4-201-075-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à effet sourire	F4	96,00	96,00	1395-f4-0007/2019	75
75	Bombe	bombe 75 mm à final cli. blanc bleue	F4	150,00	150,00	1646-f4-201-073-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à final cli. blanc citron	F4	150,00	150,00	1646-f4-201-073-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à final cli. blanc rose	F4	150,00	150,00	1646-f4-201-073-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à final cli. blanc rouge	F4	150,00	150,00	1646-f4-201-073-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à final cli. blanc verte	F4	150,00	150,00	1646-f4-201-073-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à final cli. blanc violette	F4	150,00	150,00	1646-f4-201-073-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à final kamuro bleu	F4	153,00	153,00	1646-f4-201-109-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à final kamuro multicolore	F4	153,00	153,00	1646-f4-201-109-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à final kamuro rose	F4	153,00	153,00	1646-f4-201-109-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à final kamuro rouge	F4	153,00	153,00	1646-f4-201-109-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à final kamuro vert	F4	153,00	153,00	1646-f4-201-109-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à final kamuro violet	F4	153,00	153,00	1646-f4-201-109-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à tronc pivoine argent	F4	165,00	165,00	1646-f4-201-074-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à tronc pivoine bleue	F4	165,00	165,00	1646-f4-201-074-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à tronc pivoine citron	F4	165,00	165,00	1646-f4-201-074-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à tronc pivoine multicolore	F4	165,00	165,00	1646-f4-201-074-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à tronc pivoine rose	F4	165,00	165,00	1646-f4-201-074-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à tronc pivoine rouge	F4	165,00	165,00	1646-f4-201-074-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm à tronc pivoine violette	F4	165,00	165,00	1646-f4-201-074-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm centre oeuf de dragon palme argent	F4	170,00	170,00	1646-f4-201-110-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm centre oeuf de dragon palme bleu	F4	170,00	170,00	1646-f4-201-110-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm centre oeuf de dragon palme kamuro	F4	170,00	170,00	1646-f4-201-110-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm centre oeuf de dragon palme multicolore	F4	170,00	170,00	1646-f4-201-110-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm centre oeuf de dragon palme rose	F4	170,00	170,00	1646-f4-201-110-37	75

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 074-217400969-20240410-AR2024\_07-AI





## Liste de matériel envisagé pour la fête Nationale du Cruseilles, le 13 Juillet 2024

Cal (mm)	Produit	Désignation	Catégorie	Masse Matière Active Unitaire (gr)	Masse Matière Totale (gr)	Numéro C.E	Distance de sécurité (m)
75	Bombe	bombe 75 mm centre oeuf de dragon palme rouge	F4	170,00	170,00	1646-f4-201-110-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm cercle rouge	F4	146,00	146,00	1646-f4-201-077-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm cercle violet	F4	146,00	146,00	1646-f4-201-077-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm crackling argent	F4	164,00	164,00	1646-f4-201-076-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm crackling bleu	F4	164,00	164,00	1646-f4-201-076-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm crackling citron	F4	164,00	164,00	1646-f4-201-076-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm crackling kamuro	F4	164,00	164,00	1646-f4-201-076-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm crackling multicolore	F4	164,00	164,00	1646-f4-201-076-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm crackling or	F4	164,00	164,00	1646-f4-201-076-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm crackling orange	F4	164,00	164,00	1646-f4-201-076-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm crackling rose	F4	164,00	164,00	1646-f4-201-076-37	75
75	Bombe	bombe 75 mm crackling rouge	F4	164,00	164,00	1646-f4-201-076-37	75
100	Bombe	bombe 100 mm à effet cli. argent	F4	311,00	311,00	1646-f4-201-036-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à effet cli. rouge	F4	311,00	311,00	2463-f4-0237	100
100	Bombe	bombe 100 mm à effet coeur rose	F4	296,00	296,00	1646-f4-201-082-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à effet coeur rouge	F4	296,00	296,00	1646-f4-201-082-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à effet fantôme argent pointes rouge	F4	315,00	315,00	0163-f4-1785	100
100	Bombe	bombe 100 mm à effet oeuf de dragon	F4	306,00	306,00	0163-f4-1785	100

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 074-217400969-20240410-AR2024\_07-AI



Liste de matériel envisagé pour la fête Nationale du Cruseilles, le 13 Juillet 2024

Cal (mm)	Produit	Désignation	Catégorie	Masse Matière Active Unitaire (gr)	Masse Matière Totale (gr)	Numéro C.E	Distance de sécurité (m)
100	Bombe	bombe 100 mm à effet papillon	F4	280,00	280,00	0163-f4-1785	100
100	Bombe	bombe 100 mm à effet saule kamuro	F4	361,00	361,00	1646-f4-201-037-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à effet sourire	F4	296,00	296,00	1646-f4-201-082-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à final cli. blanc bleu	F4	311,00	311,00	1646-f4-201-036-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à final cli. blanc citron	F4	311,00	311,00	1646-f4-201-036-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à final cli. blanc or	F4	311,00	311,00	1646-f4-201-036-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à final cli. blanc orange	F4	311,00	311,00	1646-f4-201-036-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à final cli. blanc rose	F4	311,00	311,00	1646-f4-201-036-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à final cli. blanc rouge	F4	311,00	311,00	1646-f4-201-036-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à final cli. blanc verte	F4	311,00	311,00	1646-f4-201-036-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à final cli. blanc violette	F4	311,00	311,00	1646-f4-201-036-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à tronc pivoine aqua	F4	310,00	310,00	1646-f4-201-080-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à tronc pivoine blanche	F4	310,00	1 550,00	1646-f4-201-080-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à tronc pivoine bleue	F4	310,00	1 550,00	1646-f4-201-080-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à tronc pivoine citron	F4	310,00	1 550,00	1646-f4-201-080-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à tronc pivoine multicolore	F4	310,00	1 550,00	1646-f4-201-080-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à tronc pivoine or	F4	310,00	1 550,00	1646-f4-201-080-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à tronc pivoine orange	F4	310,00	1 550,00	1646-f4-201-080-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à tronc pivoine rose	F4	310,00	1 550,00	1646-f4-201-080-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à tronc pivoine rouge	F4	310,00	1 550,00	1646-f4-201-080-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à tronc pivoine verte	F4	310,00	1 550,00	1646-f4-201-080-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à tronc pivoine violette	F4	310,00	1 550,00	1646-f4-201-080-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm à tronc saule kamuro	F4	310,00	1 550,00	1646-f4-201-080-37	100
100	Bombe	bombe 100 mm cercle blanche	F4	296,00	1 480,00	1646-f4-201-082-37	100

Poids Matière Active Totale (en grammes) 103 500,00

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 074-217400969-20240410-AR2024\_07-AI



## **LISTE DES DISPOSITIONS MISE EN ŒUVRE POUR LIMITER LES RISQUES POUR LE PUBLIC ET LE VOISINAGE**

- La surveillance du chantier sera en permanence assurée par les techniciens de la société Fêtes et Feux Prestations.
- L'installation du matériel pyrotechnique se déroulera uniquement le jour « J » de la prestation, afin de limiter la durée de l'installation.
- L'implantation se fera uniquement aux endroits matérialisés sur le plan d'implantation (cf : plan).
- Tous les effets pyrotechniques utilisés pour le spectacle font l'objet d'un numéro de certification (marquage C.E) délivré par un organisme notifié agréé par l'union Européenne.
- Pendant le feu d'artifices, les artificiers seront reliés par radio avec le chef de tir, afin de prévenir tous incidents éventuels.
- Enfin, les artificiers répartis sur le site de tir disposeront d'un extincteur afin de prévenir de toutes retombées incandescentes pouvant provoquer un départ intempestif.
- Conformément à la réglementation en vigueur, le plan de sécurité sera levé 30 minutes après le tir. (période de «démontage»).
- Le site sera minutieusement vérifié et nettoyé après le tir afin de s'assurer qu'aucune retombée ne s'y trouve.

*\*liste non exhaustive*